

(1) Père  
Prénoms Yacine, Mohamed  
Nom (2) AMARA

mé (3) le 11 Septembre 1984  
à 14 heures 55  
à Beau sur Charente (17)

Fils (4) de (5) APPAP AMARA  
et de (5) Fatiha KHEDDAOUI

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 905**  
le (6) 29 AOUT 2013  
Mentions marginales (7)



(1) Père  
Prénoms Cécile, Paulette, Gabrielle  
Nom (2) DEBUIRE

mé (3) le 03 avril 1979  
à 01 heures 25  
à Lagny sur Marne (Seine et  
Marne)  
(4) de (5) Marc, Maurice, Jacques  
DEBUIRE  
et de (5) Martine, Georgette, Gabrielle  
CHEVALIER

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 244**  
le (6) 27 aout 2013.  
Mentions marginales (7)



Marriage célébré à

le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures  
Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n°**  
Mentions marginales (7)

le \_\_\_\_\_  
L'officier de l'état civil  
Sceau

- (1) Écrire selon le cas « *Époux ou Père* » ou « *Épouse ou Mère* ».  
(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1<sup>re</sup> partie \_\_\_\_\_ 2<sup>re</sup> partie \_\_\_\_\_ ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du \_\_\_\_\_. »  
(3) Écrire selon le cas « *Né* » ou « *Née* ».  
(4) Écrire selon le cas « *Fils* » ou « *Fille* ». 10

- (5) Prénoms et NOM des Parents.  
(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.  
(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.  
(8) Compléter ainsi la formule « *qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage* » ou « *qu'un contrat de mariage a été reçu le \_\_\_\_\_ par Mme \_\_\_\_\_ notaire à \_\_\_\_\_* ». 11

(1) Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales<sup>(3)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) 1er ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 149

Le 03 août 2013 à 15 heures 45

est né(e)<sup>(2)</sup>

Hila, Gabrielle

ANARA

du sexe féminin à Nogent sur  
Marne (Val-de-Marne)

reconnu(e)<sup>(4)</sup> le 17 juillet 2013 à  
Chelles (Seine-et-Marne) par  
son père.

(1) Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales<sup>(3)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

20 août 2013

L'officier de l'état civil  
Sceau



(1) Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales<sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1<sup>re</sup> partie... 2<sup>me</sup> partie... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».